



Syndicat Intercommunal d'Information Géographique

Procès-Verbal

En application de l'article L2121-12 du Code Général des collectivités territoriales

Afférents au Comité	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
50	50	30

Réunion du Comité Syndical le lundi 17 avril 2023 à 18h00
A ORSAN (salle des Fêtes)

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept avril, les membres du comité syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à ORSAN, sous la présidence de Monsieur Bernard DUCROS, Président.

Présents : JULLIARD Franck ; LAVASTRE Norbert ; CZARNEKI Loïc ; LUNA NOUGUIER Mireille ; BOUCAULT Michel-Éric ; PAUT Régis ; DUCHER Catherine ; BIGONNET Fatima ; MICHALSKI Anna ; AGNEL Michel ; VOLLE Charly ; FLADIN Magali ; PUGNERE Frédéric ; BRUGUIER Jean-Louis ; DUCROS Bernard ; TRIDOT Christian ; PACE Jérôme ; ROUSSEL Daniel ; BECQUART Gaëtan ; LEROUX Aurélie ; MAIRESSE Sébastien ; VERDA Jean-Jacques ; COMBA Jean-Bernard ; REVERS Alain ; CANDEL Séverine ; REMUSAT Patrick ; BRUNONI Maud ; GRIEU Vincent ; MAZZOLENI Jean-François ; ETROIT Sylvie.

Absents : Communes d'Aiguèze ; Arpaillargues-Aureilhac ; Bagnols sur Cèze ; Fontarèches ; La Bastide d'Engras ; La Roque sur Cèze ; Lirac ; Montfaucon ; Moussac ; Pont Saint Esprit ; Saint Alexandre ; Saint André de Roquepertuis ; Saint Christol de Rodières ; Saint Génies de Comolas ; Saint Gervais ; Saint Marcel de Careiret ; Saint Michel d'Euzet ; Saint Victor la Coste ; Uzès ; Verfeuil.

Secrétaire de séance : Monsieur JULLIARD Franck

Date de la convocation : 11/04/2023

Le quorum étant atteint, le Président du SIIG, Monsieur Bernard DUCROS remercie l'assemblée présente et nomme Monsieur JULLIARD Franck, secrétaire de séance.

1. Approbation du PV du 10 mars 2023

Les élus n'ayant pas de remarque, le conseil syndical approuve à l'unanimité, le PV du 10 mars 2023.

2. Approbation du Compte de Gestion 2022

Le Trésorier de Bagnols-sur-Cèze a transmis au syndicat son Compte de Gestion 2022.

Les écritures font ressortir les masses suivantes :

Section d'Investissement	
Recettes	10 426,86 €
Excédent antérieur reporté	60 824,87 €
Total recettes	71 251,73 €
Dépenses	- €
Total dépenses	- €
Résultat d'investissement	71 251,73 €
Section de Fonctionnement	
Recettes	171 635,56 €
Excédent antérieur reporté	165 107,07 €
Total recettes	336 742,63 €
Dépenses	167 895,44 €
Total dépenses	167 895,44 €
Résultat de fonctionnement	168 847,19 €
Résultat global de clôture	240 098,92 €

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du SiiG 2022 transmis par le Trésorier de Bagnols-sur-Cèze et lui donne quitus.

3. Vote du Compte Administratif 2022

Le Président présente le Compte Administratif 2022 qui fait apparaître les résultats suivants :

RECETTES	Prévisions budgétaires totales	75 824,87 €	330 107,07 €
	Titres de recettes émis	10 426,86 €	171 635,56 €
	Rattachements		
	Restes à réaliser		
DEPENSES	Prévisions budgétaires totales	75 824,87 €	330 107,07 €
	Mandats émis	- €	167 895,44 €
	Rattachements		
	Restes à réaliser		
RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE D'EXECUTION		
	Déficit		
	Excédent	10 426,86 €	3 740,12 €
	SOLDE DES RESTES A REALISER		
RESULTAT REPORTE	Excédent	71 251,73 €	168 847,19 €
	Déficit		

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2022 du SiiG, qui est en tout point conforme au Compte de Gestion transmis par le Trésorier de Bagnols-sur-Cèze, et donne quitus au Président pour l'exercice 2022.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2022

Conformément à l'instruction M14, le conseil syndical décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la façon suivante :

- ✓ Inscrire à la section d'investissement, Recettes – article 001, le résultat d'investissement reporté : **71 251.73 €**
- ✓ Inscrire à la section de fonctionnement, Recettes – article 002, le résultat de fonctionnement reporté : **168 847.19 €**

5. Délibération à prendre concernant le taux de la participation des communes

Le conseil syndical décide à l'unanimité de baisser le taux à **1.60 € par habitant**.

6. Vote du Budget Primitif 2023 du SiiG

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2023, qui se résume comme suit :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **315 847.19 euros**
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **86 251 .73 euros**

7. Proposition de mise en non-valeur

Le trésorier a transmis au syndicat une demande d'admission en non-valeur exercice 2023, elles représentent la somme totale de 1 203.56 €.

Le conseil syndical décide à l'unanimité de prendre la délibération correspondante.

Le Président clos la séance à 19h30.

